



Garde d'enfant hors mariage et pacs

Par **raph**, le **23/01/2009** à **22:24**

bonjour,rrnje viens d'avoir un enfant que j'ai reconnu. malheureusement je me separe de la mere; celle ci me refuse un droit de visite ou de garde. depuis un mois je ne vois plus mon fils. d'apres une assistante sociale, elle est dans ses droits.rnje me tourne vers vous: rntout d'abord, a telle reellement ce droit?rnqu'elles sont mes droits et mes recours face à cette situation?rnmerci rncordialement

Par **Marion2**, le **23/01/2009** à **22:38**

Bonsoir,rrnC'est une Assistante Sociale qui vous a répondu que la mère était dans ses droits alors que vous avez reconnu l'enfant ???rnLà, vraiment, j'ai un gros doute !!!rnUn droit d'hébergement, je veux bien admettre si l'enfant vient de naître comme vous le dites, mais un droit de visite, certainement pas !rrnVous saisissez le Juge aux Affaires Familiales (JAF) en recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance.rnCe dernier statuera sur le montant d'une pension alimentaire ainsi que sur un droit de visite (peut-être au domicile de la mère pour l'instant, vu que c'est un nouveau-né).rnUn avocat n'est pas nécessaire.rrrnBon courage